

**PETIT GUIDE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE*
À TROIS-RIVIÈRES**

***ou de la souveraineté alimentaire ?**

par

Jacques JOBIDON

et

Annie RICARD

Ebyôn

Décembre 2003

Document produit grâce au programme de subventions en santé publique 2002 – 2003 de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

et dans le cadre de la Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Cap-de-la-Madeleine, appuyée par Stratégie nationale pour la prévention du crime.

Dans notre esprit, la sécurité alimentaire devrait changer d'appellation pour la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire de pouvoir décider soi-même de ce qu'on veut manger, pas seulement individuellement, mais aussi collectivement.

Guy Paiement, président de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain.

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25

TABLE DES MATIÈRES

Présentation d'Ebyôn	4
Remerciements	4
Manger	5
Qu'est-ce que la sécurité alimentaire ?	7
La sécurité alimentaire dans le monde	8
• Les premières conférences internationales sur l'alimentation	8
• Le Sommet mondial de l'alimentation de Rome (1996)	8
• Le Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après (2002)	9
• La sécurité alimentaire, un dossier hautement politique et commercial	10
• La Commission des droits de l'homme des Nations Unies (2003)	12
• Rapport 2003 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde	13
La sécurité alimentaire au Canada	14
Présentation des organismes de sécurité alimentaire à Trois-Rivières	15
• Les soupes populaires et comptoirs alimentaires	15
• Les comptoirs alimentaires	17
• Les banques alimentaires	18
• Les popotes roulantes	18
• Les Saint-Vincent de Paul	19
• Les comités d'entraide	21
• Les cuisines collectives	22
Attention ! En guise de conclusion	23
Les groupes populaires d'alphabétisation de Trois-Rivières	24

PRÉSENTATION D'EBYÔN

Ebyôn est un organisme communautaire de Trois-Rivières qui offre différents services à la population :

- une soupe populaire (dîners gratuits du lundi au jeudi, de 11 h 15 à 12 h 15) ;
- des ateliers d'alphabétisation ;
- des activités d'éducation populaire et de défense des droits ;
- des activités d'engagement dans la communauté.

Ebyôn

89, rue Saint-Irénée Trois-Rivières (Québec) G8T 7C3

tél. : (819) 373-7653 téléc. : (819) 691-2866 courriel : ebyon@infoteck.qc.ca

REMERCIEMENTS

Ebyôn remercie la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui a rendu possible la réalisation du *Petit guide de la sécurité alimentaire à Trois-Rivières*, grâce à son programme de subventions en santé publique, ainsi que la Stratégie nationale de prévention du crime. Nous remercions également toutes les personnes rencontrées pour son élaboration.

Note : Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs uniquement.

PETIT GUIDE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À TROIS-RIVIÈRES

Bibliothèque nationale du Québec ISBN 2-9806806-5-6

Bibliothèque nationale du Canada ISBN 2-9806806-5-6

MANGER

Manger est un plaisir, une occasion de réjouissances, une fête pour certains, une corvée, un privilège, un luxe, un combat, une arme politique ou militaire, un pouvoir économique, un droit fondamental pour d'autres.

Manger est essentiel. La bonne santé physique et mentale des personnes en dépend grandement. Encore faut-il que la nourriture soit en quantité suffisante, variée et de bonne qualité. Sinon, ce sont non seulement les individus qui souffrent de la faim qui en subissent les conséquences néfastes (mauvais état de santé, malnutrition, maladies et déficiences physiques et intellectuelles, perte d'autonomie, difficultés d'apprentissage, participation limitée au développement de la communauté, etc.), mais l'ensemble de la société, à cause entre autres : de l'augmentation des coûts des soins de santé, des services sociaux et de l'éducation; des mauvais rendements au travail et dans les activités quotidiennes; de l'apparition de groupes à risques; de l'exclusion et de l'isolement des personnes; des troubles politiques et sociaux sur la scène internationale, etc., qui s'ensuivent.

Bien manger est donc important. Dans son *Bulletin des communautés en santé* de juin 2003, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec insistait justement sur le fait que le développement des communautés et l'amélioration des conditions qui prévalaient dans les milieux de vie représentaient la manière la plus efficace et la plus durable d'intervenir en matière de prévention et de promotion de la santé. À titre d'exemple, on mentionnait la mise en œuvre d'une politique favorisant une alimentation saine en milieu scolaire.

Mais à qui revient-il de voir à ce que tous les membres d'une société mangent d'une façon suffisante et correcte ? Aux personnes elles-mêmes, à leur famille, aux groupes communautaires, aux organisations internationales, aux gouvernements ? Quels sont les rôles et les obligations de chacun ? La réponse n'est pas claire.

Et qu'arrive-t-il lorsque des personnes que l'on croit à l'abri de la faim, parce qu'elles vivent dans de grandes sociétés de consommation, parfois de gaspillage, comme la nôtre, ont faim ? Qu'elles ne parviennent pas à s'alimenter convenablement, ni les membres de leur famille. Elles sont parfois accusées de leur propre malheur. « C'est de leur faute, c'est leur

problème à elles, pas celui de la société qui leur offre toutes les chances possibles de s'en sortir », entend-on.

La faim, est-elle un problème de manque de nourriture ou plutôt un problème de nature politique, économique, sociale et culturelle ?

Ce petit guide poursuit quatre buts principaux :

1. Définir la sécurité alimentaire.
2. Présenter les principaux organismes de sécurité alimentaire à Trois-Rivières.
3. Réfléchir sur la faim et la sécurité alimentaire.
4. Réfléchir sur le rôle des organismes communautaires et des institutions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

La sécurité alimentaire est un moyen d'assurer une alimentation régulière, suffisante et de qualité aux personnes qui en ont besoin.

À l'échelle internationale, le concept de sécurité alimentaire existe depuis environ quarante ans et concerne la lutte contre la faim dans les pays du Sud. Dans *Le Courrier ACP-UE* de mars-avril 2003, différents énoncés s'y rapportaient :

*La sécurité alimentaire est une réalité lorsque, de manière permanente, toute personne a un accès physique et économique à une nourriture saine, nutritive et suffisante satisfaisant ses besoins quotidiens... Selon de récentes estimations établies par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), dans son étude « L'État de la sécurité alimentaire en 2002 », 840 millions de personnes souffrent de malnutrition... La problématique de la famine ne peut se réduire à la disponibilité alimentaire. Elle se produit d'ailleurs dans des pays possédant des surplus. **La faim est étroitement liée à la pauvreté et l'insécurité alimentaire est plus un problème de développement et d'accès aux produits qu'une question de production et de disponibilité.** La majorité des personnes souffrant de malnutrition dans le monde sont des pauvres possédant un faible niveau d'éducation. (p. 21)*

On parle de sécurité alimentaire lorsque les habitants d'un pays ont un accès sûr et durable à l'alimentation dont ils ont besoin pour être en bonne santé et mener une vie active. (p. 22)

La sécurité alimentaire est une composante de la sécurité humaine. (p. 24)

La notion de la sécurité alimentaire est on ne peut plus complexe. (p. 26)

Dans notre petit guide, la sécurité alimentaire définira les structures et les moyens mis en place par les organismes du milieu pour assurer aux personnes, aux familles et aux groupes sociaux démunis, de façon continue, une alimentation suffisante, saine et de qualité.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE

Les premières conférences internationales sur l'alimentation.

À l'échelle mondiale, différents programmes ont été mis en oeuvre pour essayer de vaincre la faim dans le monde. En 1966, dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, les États reconnaissent : « **le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture suffisante** » et s'engageaient « à prendre les mesures appropriées pour la réalisation de ce droit ».

En 1974, la *Conférence mondiale de l'alimentation* s'était fixé pour objectif l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde dans un délai de 10 ans.

Le Sommet mondial de l'alimentation de Rome (1996).

Plus près de nous, du 13 au 17 novembre 1996 en Italie, eut lieu le *Sommet mondial de l'alimentation de Rome*, organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), auquel participèrent de nombreux chefs d'État et de gouvernement de 185 pays, qui affirmèrent **le droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim**. Ils proclamèrent également leur volonté politique et leur engagement commun et national de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, **de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard**. Ils estimaient inacceptable que plus de 800 millions de personnes dans le monde n'aient pas une nourriture permettant de satisfaire leurs besoins nutritionnels essentiels.

Pour atteindre leur objectif, les chefs d'État et de gouvernement s'engageaient à

- établir un environnement politique, social et économique pacifique, stable et propice dans le monde, permettant aux États d'accorder une priorité adéquate à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté ;
- mettre en oeuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté ;

- améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire, et son utilisation efficace ;
- protéger l'environnement et assurer un développement durable qui rendront possible une sécurité alimentaire durable ;
- mettre fin à la surexploitation des pêches et à l'érosion de la diversité biologique, ainsi qu'au gaspillage des ressources et à la surconsommation ;
- instaurer un système commercial mondial juste qui renforcerait la sécurité alimentaire pour tous ;
- assurer l'accès aux soins de santé et à l'éducation à tous.

Pour les chefs d'État et de gouvernement présents à Rome, l'insécurité alimentaire constituait une menace à la fois pour les sociétés nationales et pour la stabilité de la communauté internationale elle-même. C'est pourquoi ils réaffirmèrent **l'importance de la coopération et de la solidarité internationales pour vaincre la faim**, ainsi que **la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont conformes ni au droit international, ni à la Charte des Nations Unies, et qui mettent en danger la sécurité alimentaire.**

Le Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après (2002).

Le Sommet mondial de l'alimentation de Rome fut suivi par le *Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après* qui se déroula aussi à Rome, du 10 au 13 juin 2002, avec comme objectifs d'évaluer les progrès faits en matière de sécurité alimentaire depuis le premier Sommet en 1996 et d'examiner les moyens d'accélérer ce processus. Des progrès plus rapides étaient possibles, si la volonté politique ne faisait pas défaut.

À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement rappelèrent le *Sommet mondial de l'alimentation* tenu à Rome en novembre 1996 et son objectif d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées pour 2015 au plus tard. Une alliance internationale contre la faim se constitua.

Les chefs d'État et de gouvernement réaffirmèrent « le droit de chacun d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive » et que la nourriture ne devait pas être utilisée comme instrument de pression politique et économique. Ils soulignèrent à nouveau l'importance de la coopération et de la solidarité internationales et la nécessité pour les pays de s'abstenir de

mesures unilatérales qui ne seraient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies, et mettraient en danger la sécurité alimentaire.

Cela déclaré, ils durent cependant constater que :

- près de 830 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim et de malnutrition ;
- le rythme annuel moyen de réduction du nombre des personnes sous-alimentées dans le monde était de huit millions et que si cette tendance se poursuivait, l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées pour 2015 au plus tard ne serait pas atteint ;
- s'ils souhaitaient réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde d'ici à 2015, il fallait que ce nombre diminue de plus de 22 millions par an en moyenne, d'où la nécessité d'accélérer leur action.

La sécurité alimentaire, un dossier hautement politique et commercial.

Il faut bien réaliser cependant que malgré tous les engagements et déclarations des chefs d'État, la sécurité alimentaire dans le monde demeure avant tout un axe de domination politique, économique et commerciale pour différents pays. Le plan d'action du *Sommet mondial de l'alimentation* part d'ailleurs du principe que le commerce est un facteur clé de la sécurité alimentaire mondiale.

En ce qui concerne par exemple le droit à l'alimentation, l'article 10 de la Déclaration adoptée lors du *Sommet mondial de l'alimentation cinq ans après*, invitait la FAO à élaborer, dans un délai de deux ans, une série de directives volontaires visant à appuyer les efforts faits par **les États membres pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation suffisante dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale**. Mais les États-Unis exprimèrent des réserves :

« Les États-Unis souhaitent adjoindre la réserve suivante à la *Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après* "Alliance internationale contre la faim". Les États-Unis estiment que le problème d'une alimentation suffisante ne peut être abordé que dans le cadre du droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires, tel qu'il figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. **Les États-Unis estiment également que l'exercice effectif du droit à un niveau de vie suffisant est un objectif ou une aspiration à concrétiser de manière progressive, qui n'entraîne aucune obligation internationale, ne donne lieu à aucune**

prérogative juridique en droit intérieur, et n'atténue en rien les responsabilités des gouvernements nationaux envers leurs ressortissants. En outre, les États-Unis interprètent le droit à l'alimentation comme la possibilité d'obtenir des vivres, sans que cela constitue une garantie en droit. En ce qui concerne le paragraphe 10 du dispositif, nous sommes déterminés à agir concrètement pour atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, et nous craignons qu'un débat stérile sur les "directives volontaires" ne détourne l'attention du véritable problème, qui est de faire reculer la faim et la misère ».

Carolee Heileman, Représentante permanente par intérim

Dans son *Programme mondial de lutte contre la faim* dévoilé le 4 juin 2002, à quelques jours du *Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après*, la FAO estimait à 24 milliards de dollars, les investissements publics supplémentaires nécessaires annuellement, pour réduire de moitié le nombre d'affamés dans le monde. Cet argent servirait à

- acheter des semences, des engrais, des pompes pour l'irrigation, des outils, etc. ;
- aménager des jardins potagers scolaires ;
- octroyer un capital de départ de 500 dollars à 60 millions de ménages dans le monde pour cultiver ;
- conserver les ressources naturelles, les écosystèmes aquatiques et les forêts ;
- développer des infrastructures rurales ;
- éduquer et former des millions de personnes à l'agriculture ;
- subvenir aux besoins des plus nécessiteux et des plus faibles.

Selon la FAO, ce programme réduirait la faim dans le monde et procurerait des avantages estimés à 120 milliards de dollars par an, grâce entre autres à l'allongement de la durée de vie des personnes et à l'amélioration de leur santé et de leur éducation.

Les 24 milliards de dollars nécessaires pour la réalisation de ce programme n'équivalent même pas au tiers des 87 milliards supplémentaires que le Sénat américain vient d'accorder au Président pour poursuivre la guerre et la destruction en Irak. À ce sujet, voici un extrait de l'éditorial paru dans le journal *Le Monde*, du 25 octobre 2003.

« Car voilà un pays (l'Irak) qui, selon des chiffres avancés aux États-Unis mêmes, va bénéficier d'une aide équivalant au tiers de l'ensemble de l'assistance publique mondiale

affectée au développement, alors qu'il dispose des deuxièmes réserves de pétrole du monde... Dans *Les Échos* (6 octobre), l'économiste américain Jeffrey Sachs donnait cet exemple : en 2004, Washington dépensera 71 milliards de dollars en Irak, et seulement 200 millions pour le fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria, maladies qui feront 8 millions de morts la même année. D'où ce sentiment d'un détournement de l'aide, de priorités dévoyées, dénaturées. Du seul fait de la volonté des États-Unis ».

Quant au budget total de la Défense des États-Unis pour 2004, il atteindra 401 milliards de dollars, soit plus que tous les budgets militaires réunis de tous les autres pays du monde.

La sécurité alimentaire et des soins de santé pour tous les habitants de la terre sont possibles. Encore faut-il que tous les chefs d'État et de gouvernement le souhaitent vraiment. Mais des intérêts politiques, économiques, commerciaux et militaires l'empêchent. Dans l'avant-propos du rapport 2003 sur l'alimentation dans le monde, Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, notait : "**Le problème n'est pas tant le manque de nourriture, que l'absence d'une véritable volonté politique**".

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies (2003).

Lors de sa 56e séance tenue à Genève le 22 avril 2003, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies se pencha sur la résolution de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. En plus de maintenir cet objectif, la Commission adopta **une résolution sur le droit à l'alimentation**, dans laquelle elle exigeait que soient adoptées d'urgence des mesures visant à éliminer la faim sur les plans national, régional et international. Alors que cinquante et un pays votèrent pour cette résolution, les États-Unis votèrent contre et l'Australie s'abstint. Voici quelques extraits de cette résolution.

- la faim est un scandale et une atteinte à la dignité humaine ;
- la Commission réaffirme **le droit qu'a chaque être humain d'avoir accès à des aliments** sains et nutritifs, conformément au droit à une nourriture suffisante et au droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer pleinement ses capacités physiques et mentales et les conserver ;

- la Commission estime intolérable que le monde compte quelque 840 millions de personnes sous-alimentées et que, toutes les sept secondes, un enfant de moins de 10 ans meure directement ou indirectement de la faim quelque part dans le monde ;
- la Commission encourage tous les Etats à prendre des mesures en vue d'assurer progressivement **la pleine réalisation du droit à l'alimentation**, notamment des mesures visant à faire en sorte que chacun soit à l'abri de la faim et puisse, le plus rapidement possible, jouir pleinement du **droit à l'alimentation**, ainsi qu'à élaborer et à adopter des plans nationaux de lutte contre la faim ;
- la Commission affirme notamment que **le droit à une nourriture suffisante est indissociable de la dignité intrinsèque de la personne humaine et est indispensable à la réalisation des autres droits fondamentaux** consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme, et qu'il est également indissociable de la justice sociale et exige l'adoption, au niveau national comme au niveau international, de politiques économiques, environnementales et sociales appropriées visant à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous.

Ont voté pour (51): Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, **Canada**, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Fédération de Russie, France, Gabon, Guatemala, Inde, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

Ont voté contre (1): États-Unis.

Abstention (1): Australie.

Source : Nations unies, Genève, 22 avril 2003.

Rapport 2003 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (novembre 2003).

Ce rapport indiquait que la faim regagnait du terrain dans le monde. Ainsi, après avoir régressé de 37 millions au cours de la première moitié des années 1990, le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement augmentait de 18 millions au cours de leur seconde moitié. Des 842 millions de personnes sous-alimentées en 1999-2001, 798 millions se trouvaient dans les pays en développement, 34 millions dans les pays en transition et 10 millions dans les pays industrialisés. Ce qui rendait toujours plus difficile, voire improbable l'atteinte de l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation de diminuer de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU CANADA

Au Canada, le nombre de personnes ayant eu recours aux banques alimentaires a doublé entre 1989 et 2001, pour atteindre 718,334. En 2002, il s'élevait à 747 665. Depuis 1989, cette augmentation atteint presque 100%.

Au Québec, le nombre de Québécois qui ont recours aux banques alimentaires a augmenté de 11,6 % depuis 1997. Le gouvernement québécois se préoccupe aussi de sécurité alimentaire. Ainsi, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale examinera au cours des prochains mois le secteur bio-alimentaire, les organismes génétiquement modifiés, la traçabilité et l'étiquetage de ces aliments.

PRÉSENTATION DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À TROIS-RIVIÈRES

Dans cette partie, nous présenterons les principaux organismes qui interviennent dans le domaine de la sécurité alimentaire à Trois-Rivières. Mais seulement ceux qui s'adressent à l'ensemble de la population. Ainsi, les programmes qui existent par exemple au Cégep ou à l'Université ne seront pas inclus dans ce document.

Note : à partir du printemps 2004, tous ces organismes feront partie de la Ville de Trois-Rivières et le nom de la rue où sont situés certains, pourrait changer.

Les soupes populaires et comptoirs alimentaires

Ebyôn

89, rue Saint-Irénée Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7C3

tél. : (819) 373-7653 téléc. : (819) 691-2866 courriel : ebyon@infoteck.qc.ca

Services alimentaires

- Repas gratuits du lundi au jeudi de 11h15 à 12h15.

Autres services

- Ateliers d'alphabétisation.
- Activités d'éducation populaire et de défense des droits sociaux.

La Maison de la Sobriété

593, rue Bureau Trois-Rivières (Québec) G9A 2N2

tél. et téléc : (819) 374-6164

Services alimentaires

- Deux repas par jour, tous les jours, à coût minime.

Autres services

- Écoute et accompagnement de personnes toxicomanes et démunies.

Les Artisans de la Paix en Mauricie Inc.

700, rue Sainte-Cécile Trois-Rivières (Québec) G9A 1L2

tél. : (819) 371-3366 téléc. : (819) 371-9414 courriel : info@artisansdelapaix.org

site Internet : www.artisansdelapaix.org

Services alimentaires

- Repas du lundi au vendredi de 11 h 30 à 13 h, à coût minime.
- Vente de sacs de nourriture du mardi au vendredi de 9 h à 11 h, à coût minime.
- Repas à domicile à coût minime pour les personnes âgées, en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Trois-Rivières.
- Préparation de repas congelés, à coût minime.
- Paniers de Noël, à coût minime.
- Cours de cuisine en collaboration avec la Maison de la famille de Trois-Rivières.

Autres services

- Accompagnement par une intervenante sociale.
- Service d'aide budgétaire.
- Vente et don de meubles, de vêtements et d'articles usagés et neufs.
- Centre d'accès Internet.
- Joujouthèque en collaboration avec la Maison de la famille de Trois-Rivières.
- Aide pour la préparation des déclarations de revenus.
- Aide à la recherche d'emploi et à la préparation d'un c.v.
- Éco-Centre (récupération d'arbres de Noël, bois, peinture, vêtements, meubles, etc.).
- Récupération de matériel médical pour Collaboration santé internationale.

Point de rue

337, rue Laurier, C.P 51, Trois-Rivières (Québec) G9A 2R4

tél. et téléc. : (819) 694-4545 courriel : pointderue@cgocable.ca

Services alimentaires

- Dîner communautaire gratuit, le mercredi (prévenir le lundi précédent).

Autres services

- Travailleurs de rue.
- Intervenants sociaux.
- École de rue, en collaboration avec la commission scolaire (enseignement du français).

Les comptoirs alimentaires

Armée du Salut

770, rue Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3P6

tél. : (819) 373-0831 téléc. : (819) 371-2766 courriel : armee.salut@cgocable.ca

site Internet : www.armeedusalut.ca

Services alimentaires

- Vente de sacs de nourriture, une fois par semaine, à coût minime.

Autres services

- Vente et don de meubles, vêtements, appareils électroménagers, matelas, articles usagés.
- Écoute téléphonique.

Le Bon Citoyen

45, rue Fusey Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 2T6

tél. : (819) 693-5581 téléc. : (819) 693-6784 courriel : boncitoyen@hotmail.com

site Internet : www.aiqnet.com/org/boncitoyen/

Services alimentaires

- Vente de sacs de nourriture, à coût minime.
- Collations offertes aux élèves d'une école de niveau primaire.
- Paniers de Noël à coût minime.

Autres services

- Accompagnement par un intervenant social.
- Vente et don de meubles, de vêtements et d'articles usagés.
- Écoute téléphonique.
- Visites à domicile.
- Aide et orientation vers d'autres ressources pour divers problèmes (toxicomanie, violence, etc.).
- Réinsertion sociale.

Le Grand Cœur

815, rue Saint-Jean Ouest Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1A2

tél. : (819) 691-4980

Services alimentaires

- Vente de sacs de nourriture les jeudis de 13 h à 14 h, à coût minime.

Autres services

- Don de vêtements usagés, jouets, etc.
- Achat de fournitures scolaires pour les enfants à la rentrée.

Le magasin populaire d'alimentation

1178, rue Sainte-Ursule, local 2, Trois-Rivières (Québec) G9A 1P3
tél. : (819) 691-4049 téléc. : (819) 378-0628 courriel : rccf@cgocable.ca

Services alimentaires

- Vente de produits alimentaires et d'entretien au prix coûtant, une fois par semaine.

Service Agapè

91B, rue Saint-Georges Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 5C7
tél. : (819) 376-7312.

Services alimentaires

- Vente de sacs de nourriture, une fois par semaine, à coût minime.

Les banques alimentaires

Moisson-Mauricie/Centre-du-Québec

630, rue Poisson Trois-Rivières (Québec) G9A 2V5
tél. : (819) 371-7778 téléc. : (819) 371-7718 courriel : moisson.mauricie@tr.cgocable.ca
site Internet : <http://membres.lycos.fr/moissonmcq/>

Services alimentaires

- Récupération et distribution de denrées alimentaires à une soixantaine d'organismes accrédités (comptoirs alimentaires, tablées populaires, cuisines collectives, maisons d'hébergement, écoles, services de garde, maisons de jeunes, camps d'été, etc.).

Les popotes roulantes

Centre d'action bénévole du Rivage (pour les citoyens et citoyennes des secteurs de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France)

521, Notre-Dame Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 8L9
tél. : (819) 373-1261 téléc. : (819) 373-9569 courriel : cabdurivage@hotmail.com
site Internet : <http://cf.geocities.com/cabdurivagemauricie/>

Centre d'action bénévole Laviolette (pour les citoyens et citoyennes des secteurs de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac)

5786, Notre-Dame Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 5A1
tél. : (819) 378-6050 téléc. : (819) 378-2312 courriel : cab.laviolette@tr.cgocable.ca

Services alimentaires

- Préparation et livraison à domicile de repas chauds ou congelés à prix minime, pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Aussi pour les personnes de 65 ans et moins en perte d'autonomie (personnes handicapées, malades, en convalescence).

Les Saint-Vincent de Paul

Les Sociétés Saint-Vincent de Paul sont présentes dans plusieurs communautés (anciennes paroisses) de Trois-Rivières. Habituellement, elles ne répondent qu'aux demandes des résidents de leur communauté et offrent les services suivants.

Services alimentaires

- « Bons » pour l'achat de nourriture dans des épiceries.
- Distribution de sacs de nourriture.
- Distribution de collations pour les enfants dans les écoles.
- Distribution de paniers de Noël, en collaboration avec d'autres organismes.

Autres services

- Aide financière pour des besoins précis : médicaments, lunettes, mazout, etc.
- Aide matérielle (vêtements, meubles, etc.).
- Information sur les autres ressources du milieu et éducation des personnes : alphabétisation, éducation, formation professionnelle, budget et consommation, toxicomanie, logement, maisons pour les jeunes, maisons pour les femmes, services publics, etc.
- Aide aux élèves (fournitures scolaires, frais de transport et de surveillance le midi, collations, camps de vacances, etc.).
- Écoute. (information, écoute, prévention).

de la Cathédrale

362, rue Bonaventure c.p. 879, Trois-Rivières (Québec) G9A 5J9
tél. : (819) 374-2409 téléc. : (819) 374-2635

Notre-Dame-des-Sept-Allégresses

1285, rue Saint-François-Xavier Trois-Rivières (Québec) G9A 1R9
tél. : (819) 376-3373 téléc. : (819) 376-1533

Pointe-du-Lac

2900, rue Notre-Dame Pointe-du-Lac (Québec) G0X 1Z0
tél. et téléc. : (819) 377-1212

Saint-Eugène

152, rue Saint-Alphonse Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7R8
tél. : (819) 374-2335

Saint-François d'Assise

740, rue Sainte-Catherine Trois-Rivières (Québec) G9A 3L6
tél. et téléc. : (819) 378-4009

Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

4025, rue Monseigneur Briand Trois-Rivières (Québec) G8Y 1S4
tél. et téléc. : (819) 378-2391

Saint-Jean-de-Brébeuf

690, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 3V9
tél. : (819) 378-4053 téléc. : (819) 378-5002

Saint-Laurent

1705, rue de Malapart Trois-Rivières (Québec) G8Y 6C6
tél. : (819) 375-1812 téléc. : (819) 375-8083

Saint-Lazare

35, rue Toupin Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3Y4
tél. : (819) 379-1357 téléc. : (819) 379-1358

Saint-Michel des Forges

10165, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G9C 1B2
tél. : (819) 379-5378 téléc. : (819) 379-9111

Saint-Odilon

440, 1^{re} rue Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6S6
tél. : (819) 375-1919 téléc. : (819) 375-8653

Saint-Philippe

500, rue Gervais Trois-Rivières (Québec) G9A 5V3
tél. : (819) 375-9633 téléc. : (819) 375-6420

Saint-Pie X

690, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 3V9
tél. : (819) 378-4866 téléc. : (819) 378-5002

Saint-Sacrement

1825, boulevard Saint-Louis Trois-Rivières (Québec) G8Z 2N7
tél. et téléc. : (819) 375-3636

Sainte-Bernadette

744, rue de la Fabrique Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 1R9
tél. : (819) 379-0963 téléc. : (819) 379-0061

Sainte-Catherine de Sienne

355, Côte Richelieu Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 2Y9
tél. : (819) 375-1628 téléc. : (819) 375-1629

Sainte-Cécile

568, rue Saint-Paul Trois-Rivières (Québec) G9A 1H8
tél. : (819) 376-2581 téléc. : (819) 376-2586

Sainte-Marguerite

1325, rue Brébeuf Trois-Rivières (Québec) G8Z 1Z7
tél. : (819) 374-5311

Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus

4805, boulevard Chanoine Moreau Trois-Rivières (Québec) G8Y 1S4
tél. : (819) 375-8111 téléc. : (819) 375-7925

Les comités d'entraide

Les comités d'entraide réalisent un travail et offrent des services semblables à ceux des Sociétés Saint-Vincent de Paul.

Comité d'entraide de Saint-Louis-de-France

101, rue Josée Saint-Louis-de-France (Québec) G8W 1K4
tél. : (819) 374-3665 téléc. : (819) 378-7363

Comité d'entraide de Sainte-Famille

80, rue Rochefort Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7J1
tél. : (819) 375-4122 téléc. : (819) 375-0309

Dépannage Sainte-Madeleine

435, boulevard Sainte-Madeleine Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3N2
tél. : (819) 375-4828 téléc. : (819) 376-8532

Entraide Saint-Gabriel

102, rue du Frère Séverin Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3B7
tél. : (819) 378-2939 téléc. : (819) 378-7984

Entraide Sainte-Catherine de Sienne

365, Côte Richelieu Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 2Y9
tél. : (819) 373-8470 téléc. : (819) 375-1629

Service des bénévoles de Pointe-du-Lac

830, Sainte-Marguerite Pointe-du-Lac (Québec) G0X 1Z0
tél. : (819) 377-9079 téléc. : (819) 377-4431

Services alimentaires

- Vente de sacs de nourriture, à coût minime.
- Vente de repas congelés, à coût minime.
- Aide aux mères de nourrissons.

Autres services

- Friperie.
- Accueil des nouveaux arrivants.
- Aide pour remplir les formulaires de déclaration des revenus
- Transport et accompagnement.
- Activités pour les personnes âgées.

Les cuisines collectives

Communauté Sainte-Madeleine

435, boul. Sainte-Madeleine Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3N2
tél. : (819) 375-4828 téléc. : (819) 376-8532

Le Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac

490, Grande-Allée Pointe-du-Lac (Québec) G0X 1N0
tél. : (819) 377-3309 téléc. : (819) 377-3052

Services alimentaires

- Une cuisine collective a lieu une fois par semaine, 4 groupes différents, échange et partage.

Autres services

- Ateliers d'alphabétisation.
- Le programme *Boîte à lunch* qui s'adresse aux parents qui désirent améliorer le contenu de la boîte à lunch de leurs enfants. Ce programme aide aussi les parents à solutionner différents problèmes familiaux.

Le Regroupement des cuisines collectives de Francheville

1178, rue Sainte-Ursule, local 2, Trois-Rivières (Québec) G9A 1P3
tél. : (819) 691-4049 téléc. : (819) 378-0628 courriel : rccf@cgocable.ca

Les cuisines collectives permettent à des femmes et des hommes réunis par groupes de 5 à 8 personnes de préparer à peu de frais des repas sains et équilibrés pour eux et leur famille.

En participant aux cuisines collectives, les personnes :

- apprennent à mieux cuisiner ;
- économisent du temps et de l'argent ;
- s'alimentent mieux et à moindre prix ;
- améliorent leur santé et leurs conditions de vie ;
- brisent leur isolement ;
- deviennent plus autonomes ;
- augmentent leur estime personnelle, leur pouvoir sur leur vie et dans la société ;
- développent un réseau d'amis et de soutien ;
- connaissent les ressources du milieu ;
- prennent une part plus active au développement de leur communauté ;
- partagent leurs solutions (difficultés financières, familiales, etc.).

Les personnes se rencontrent habituellement deux journées par mois. D'abord pour choisir les recettes et planifier le travail (choix et achat des aliments, nombre de portions à préparer, etc.). Puis pour cuisiner et partager les repas. Une portion coûte environ 1\$.

Le Regroupement des cuisines collectives de Francheville appuie les personnes et les organismes qui souhaitent mettre sur pied une cuisine collective.

ATTENTION ! EN GUISE DE CONCLUSION

Attention ! La sécurité alimentaire ne doit pas constituer une réponse permanente aux problèmes de faim locaux, nationaux ou internationaux.

Dans leur article *Le dépannage alimentaire remis en question* paru dans La Presse du 17 mai 1997, Jean Panet-Raymond et Jennifer Beeman notaient : « Il est essentiel de contrer l'idée que le dépannage alimentaire constitue une réponse le moins acceptable au problème de la pauvreté... L'expérience acquise après dix ou quinze ans de prolifération des comptoirs alimentaires démontre que le dépannage alimentaire comporte tellement de difficultés qu'on peut se demander s'il ne fait pas partie du problème...le dépannage alimentaire apporte-t-il vraiment de l'aide ? »

Pour contrer la faim, les auteurs privilégient plutôt des pratiques alternatives telles les cuisines collectives, les groupes d'achats, les épiceries communautaires, etc. qui permettent à « l'usager » de devenir « participant ». Par ces pratiques, la personne dans le besoin s'implique socialement et collectivement pour briser son isolement, augmenter sa confiance en elle, devenir plus autonome, mieux planifier son budget, mieux contrôler son alimentation, reprendre le contrôle de sa vie, trouver des solutions durables à ses problèmes et à ceux de sa communauté.

Selon les auteurs, la véritable solution à la faim repose sur tous les membres de la société, à commencer par les employeurs et les élus, qui doivent prendre conscience que pour aider les personnes défavorisées, il faut s'éloigner de la charité privée. Les seules vraies réponses au problème de la faim passeront par des actions décisives pour mettre en place un système de sécurité du revenu décent, des mesures d'imposition plus égalitaires et des programmes innovateurs pour créer des emplois.

Les groupes populaires d'alphabétisation de Trois-Rivières

Comsep

749, rue St-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3P5

tél : (819) 378-6963 téléc. : (819) 378-0628 courriel : comsep@tr.cgocable.ca

Ebyôn

89, rue Saint-Irénée Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7C3

tél : (819) 373-7653 téléc. : (819) 691-2866 courriel : ebyon@infoteck.qc.ca

Le Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac

490, Grande-Allée Pointe-du-Lac (Québec) G0X 1N0

tél : (819) 377-3309 téléc. : (819) 377-3052